



BOURSE AUX LIVRES

2021 - 2022

Adresse e-mail
fcpe.faidherbe@gmail.com
Site internet
www.fcpe-faidherbe.fr
Page facebook
FCPE –Lycée Faidherbe
Instagram
[fcpe_faidherbe](https://www.instagram.com/fcpe_faidherbe)
06.28.79.16.05

Cette année la FCPE assure encore la bourse aux livres.

Nous proposons le prêt des manuels scolaires pour une contribution de 50€ pour l'année. Une compensation (caution) de 100 € est demandée et sera rendue en fin d'année après restitution de tous les livres et ceux-ci en bon état.

Munissez-vous de chaque règlement (chèques libellés à l'ordre de « FCPE Faidherbe ») ou en espèces, suivant la synthèse des modalités ci-contre. **Inscrivez au dos des chèques le nom + prénom de l'élève et 2nde**

Finalisez votre adhésion en nous retrouvant lors des inscriptions au lycée qui ont lieu au petit gymnase

- **Judi 1er juillet de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**
- **Vendredi 2 juillet de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**

L'équipe de bénévoles de la FCPE

Important Carte #hdf

La Région Hauts-de-France alloue une aide de rentrée pour tout lycéen, mais vous **devez en faire impérativement la demande !**

Pour en bénéficier, vous devez simplement vous connecter à partir de mi-juin sur le site <https://cartegeneration.hautsdefrance.fr> pour créer votre compte et demander votre carte.

Vous devrez fournir une adresse mail et quelques informations concernant l'état civil ainsi qu'une photo numérisée de l'élève. Cette procédure est simple et rapide et vous donnera droit à 100€ pour les élèves entrants en seconde.

Une fois que le lycée validera les inscriptions en septembre, vous recevrez par courrier une carte à puce à **garder** impérativement pour toutes les années du lycée. Cette carte sera recreditée automatiquement chaque année aux inscriptions (55€ pour les premières et terminales en 2021).

Cette **carte HDF** est utilisable auprès de certains commerçants (voir le site) et auprès de l'association de parents d'élèves pour les manuels. Attention, la date limite d'utilisation est le **30 avril 2022**.

Synthèse des règlements :

Adhésion
10 €
Obligatoire pour bénéficier des services ci-dessous
Exonération possible si déjà réglée pour un frère ou une sœur pour l'année à venir
Modalités : En espèces ou par chèque (encaissé en juillet / août)

Manuels scolaires

Contribution

50 €

Modalités :

En espèces ou par chèque
(encaissé en septembre ou
échangé contre paiement avec la
carte #hdf)

Compensation (caution)

100 €

Modalités :

Par chèque (nous consulter pour
tout autre moyen de règlement)

En résumé :

Dans tous les cas :

- Bulletin d'adhésion rempli et signé
- Un chèque de 10 € à l'ordre de « FCPE Faidherbe » (encaissé cet été) ou espèces
- Un chèque de 50 € à l'ordre de « FCPE Faidherbe » (encaissé à la rentrée) ou espèces
- Un chèque de 100€ (non encaissé) à l'ordre de « FCPE Faidherbe »

Si vous souhaitez régler via #hdf :

- Le chèque de 50€ (il vous sera restitué en échange de la carte #HDF lorsqu'elle sera validée et que vous aurez payé les 50€)